

N.OIKONOMIDES

## LE «SYSTÈME» ADMINISTRATIF BYZANTIN EN CRIMÉE IX-Xe s.

Pour l'étude de la présence byzantine en Crimée, un rôle primordial est réservé à la sigillographie, en particulier aux plombs byzantins trouvés sur place. Ce matériel ainsi que les bulles de plomb conservées dans d'autres collections à travers le monde constituent une base documentaire assez riche pour avoir une valeur statistique. Autrement dit, les nombres sont tels que la présence ou l'absence de telle ou telle institution dans ce corpus sigillographique peut difficilement être attribuée à un simple hasard<sup>1</sup>.

Le rôle joué par la ville de Cherson et les Chersonites aux VIIIe-Xe siècles montre que la ville était proche et en même temps distante de la capitale byzantine; qu'elle gardait des rapports étroits avec ses puissants voisins, tels les Khazars, mais qu'elle leur faisait face en tant que ville d'empire; qu'une révolte fomentée en Cherson pouvait avoir des repercussions graves au centre de l'empire, malgré la distance qui sépare la Crimée des rives du Bosphore. L'histoire de Justinien II est éloquent à cet égard.

D'autre part, la ville de Cherson avait à l'époque une vie économique sans doute importante et décidément orientée vers les échanges. Les sources parlent des matières premières que les Chersonites acquéraient de leurs voisins turcs, tels les Khazars ou les Petchénègues; elles parlent aussi, plus vaguement, du commerce d'Orient qui aboutissait à la Crimée en passant par la steppe - commerce lucratif de marchandises recherchées, qui avait comme débouché principal la ville de Constantinople, le plus grand marché de consommation de la région. Ce commerce connaissait des hauts et des bas dépendant de la stabilité politique qui existait ou non le long de son parcours; mais une fois arrivées à Cherson, les marchandises devaient forcément se diriger vers Constantinople afin de devenir accessibles au reste du monde méditerranéen. Le même itinéraire était inévitable pour les matières premières, les peaux et les fourrures et les esclaves et le miel et la cire, etc... Les contacts de la Crimée avec Constantinople étaient fréquents et, compte tenu du niveau de développement économique des rives de la Mer Noire, inévitables. En effet Constantinople et sa région fiscale, délimitée par les postes de contrôle d'Abydos et d'Hiéron, coupait définitivement toute possibilité de contact par voie de mer entre le monde de la Mer Egée et celui de la Mer Noire. Bien entendu, de tels contacts étaient possibles par voie fluviale, mais ils étaient autrement plus difficiles. N'est-il pas

---

<sup>1</sup> Les sceaux de Cherson ont été réunis par I.V.Sokolova, *Monety i pečati vizantijskogo Hersona*. Leningrad, 1983. Additions substantielles dans G.Zacos, A.Veglery, *Byzantine Lead Seals*. I. Basel, 1972; G.Zacos, *Byzantine Lead Seals*. II. Berne, 1984; *Catalogue of the Byzantine Seals at Dumbarton Oaks and in the Fogg Museum of Art*, ed. by J.Nesbitt and N.Oikonomides, 1, Washington D.C., 1991; et dans nombreuses publications dispersées dans des articles, notamment de V.Sandrovskaja, de I.Sokolova, de N.Alexeenko et d'autres, dont on trouvera le relevé dans le dernier numéro de *Studies in Byzantine Sigillography*. Des sceaux sont découverts en nombre considérable tous les jours dans le port de Cherson.

caractéristique que le *De Administrando Imperio* de Constantin Porphyrogénète décrit un itinéraire unissant Thessalonique avec Cherson et Matracha en passant par Belgrade et longeant le Danube, sans du tout mentionner qu'une voie maritime, combien plus facile, aurait pu y conduire directement en passant par les Détroits?<sup>2</sup> Mais cette voie maritime était sujette aux contrôles des douanes constantinopolitaines.

Il y a plus. Il y avait aussi des contacts tout aussi importants et inévitables avec la rive sud de la Mer Noire, avec l'Asie Mineure. Constantin Porphyrogénète nous apprend qu'en cas de révolte des Chersonites, les autorités de Constantinople n'avaient qu'à leur couper tout contact avec Constantinople et le nord de l'Asie Mineure<sup>3</sup> : confisquer bateaux et cargaisons des Chersonites et emprisonner les marins et passagers à Constantinople aussi bien qu'au nord de l'Asie Mineure (Bucellaires, Paphlagonie, Arméniques); empêcher tout bateau byzantin de se rendre avec vivres ou marchandises à Cherson car, est-il ajouté, les Chersonites ne peuvent pas vivre sans vendre leurs peaux et leur cire à la Romanie ou sans recevoir des céréales par bateau de l'Asie Mineure. L'idée est proche de celle d'un «blocus continental».

Dans le même passage, il y a une information qui concerne plus directement la question de l'administration de Cherson au Xe s. On apprend que le fisc versait à la ville de Cherson annuellement dix livres d'or; en plus, les Byzantins donnaient deux autres livres pour un *pakton*. Il est important de souligner que ces versements étaient faits par le stratège de Cherson, qui, en cas de révolte, était sommé de les couper et de quitter la ville pour s'installer dans un autre *kastron*.

Trois points doivent être soulignés à partir de ce texte: a) le stratège de Cherson avait des revenus considérables qu'il gagnait sur place, qu'il devait normalement envoyer au Trésor, et dont une partie dévoluait pour faire des paiements locaux et réguliers au nom de l'empereur; b) il y avait dans le voisinage plusieurs *kastra* susceptibles de recevoir le stratège byzantin; c) le stratège assurait son séjour à Cherson en ayant adopté un *modus vivendi* avec les autorités locales et en leur faisant des versements réguliers.

a) Les revenus du stratège. Quelle était la provenance des revenus d'un stratège? Nous en sommes informés grâce au tarif des traitements de l'année 911/12 conservé dans le Livre des Cérémonies<sup>4</sup>. Les stratèges des thèmes d'Orient, à savoir ceux de l'Asie Mineure et ceux de Thrace et de Macédoine, recevaient directement du Trésor un traitement qui pouvait varier entre 40 livres d'or (pour les grands thèmes, tel les Anatoliques) et 10 livres (pour les thèmes maritimes). Ceux des thèmes d'Occident, dont Cherson faisait partie, recevaient des sportules de leurs sujets<sup>5</sup>, sportules dont le total ne nous est pas connu mais qui ne pouvait d'aucune façon être supérieur à celui des stratèges, beaucoup plus importants, de l'Orient.

Les sportules personnelles du stratège ne pouvaient donc pas être à la source des versements que celui-ci faisait à la ville de Cherson pour le compte du Trésor. Il faut penser à d'autres revenus destinés dès le début à la caisse de l'état - il faut penser à des revenus fiscaux. Or la collecte de tels revenus présuppose l'existence d'une machine administrative qui nous est bien connue pour d'autres thèmes: les protonotaires, responsables de l'administration civile des thèmes; les chartulaires, qui tiennent les registres cadastraux et les rôles militaires; les époptes, reviseurs du cadastre; les *dioketai*, percepteurs fiscaux. Or l'existence de tels fonctionnaires n'est point attestée jusqu'à présent pour le thème de Cherson, même pas par un

<sup>2</sup> Constantine Porphyrogenitus, *De Administrando Imperio*. Ed. Gy.Moravcsik et R.J.H.Jenkins. Washington D.C., 1967, ch. 42.

<sup>3</sup> *De Administrando Imperio*, ch. 53,1.512-535.

<sup>4</sup> *De cerimoniis aulae byzantinae*. Bonn, 696-697.

<sup>5</sup> Cf. N.Oikonomides, *Fiscalité et exemption fiscale à Byzance (IXe-XIe s.)*. Athènes 1996, 87.

sceau. On dirait que cet appareil de l'administration civile des provinces n'ait jamais existé en Crimée byzantine.

Par contre un autre fonctionnaire des finances, le commerciaire, est amplement attesté par des nombreux sceaux, tout aussi nombreux que ceux des stratèges. En effet, nous l'avons dit, Cherson était l'aboutissement d'une grande route du commerce d'Orient, celle qui traversait les steppes. Il est donc normal qu'on y trouve un commerciaire, comme c'était le cas de la Chaldie (Trébizonde), l'autre aboutissement majeur de la route terrestre venant de la Perse.

Or, les revenus du kommerkion étaient destinés au Trésor impérial, car leur collecte ne prévoyait que des dépenses minimales au niveau local. On peut donc imaginer que les versements à la ville de Cherson se faisaient à même les kommerkia qu'assurait au fisc la gestion du port de Cherson. C'était là, aux IXe-Xe siècles, la troisième porte d'entrée majeure du commerce d'Orient<sup>6</sup>.

D'ailleurs, ceci ne serait point un cas unique. Nous savons par la liste des traitements déjà mentionnée qu'en Chaldie le stratège touchait la moitié de son salaire à même les revenus du kommerkion; et que le stratège de Mésopotamie, situé sur l'aboutissement d'une route commerciale terrestre d'importance secondaire, touchait la totalité du kommerkion (présument 20 livres d'or par an) et semble avoir exercé lui-même, au moins par moments, les devoirs de commerciaire, puisqu'il avait émis une bulle de plomb avec effigie impériale, caractéristique des commerciaires mais tout à fait inhabituelle pour les stratèges<sup>7</sup>.

b) Les autres kastra de la Crimée et l'étendue du thème. Dans le récit du *De Administrando Imperio*<sup>8</sup> concernant la construction de la forteresse de Sarkel, sur le Don, et la première nomination d'un stratège à Cherson en 837 (ou en 841, selon C.Zuckerman), il est clairement dit que jusqu'alors la ville de Cherson était administrée par ses propres autorités, c'est à dire par le *prôteuôn* et par les *patérés poléds* - institutions de tradition municipale, qui avaient survécu dans cette extrême périphérie du monde romain et qui étaient, semble-t-il, reconnues d'une certaine façon par Constantinople. La nomination d'un stratège impérial avait comme but de contrôler la ville fortifiée de Cherson et les régions avoisinantes (*tous en autè topous*). En effet, nous constatons que dans un premier temps, le gouverneur militaire byzantin de la Tauride s'appelait stratège de Klimata; il apparaît comme tel dans le *taktikon Uspenskij*, qui daterait de 842-843<sup>9</sup>. Dans ce même texte on trouve aussi mention du (ou des) archonte(s) de Cherson: appellation qui pourrait être un nom générique (ou un titre impérial) du *proteuôn* ou du *proteuôn* et les *patérés poléds*<sup>10</sup>. Il ne faut pas oublier que les sceaux d'archontes de Cherson apparaissent bien avant le IXe s., et pourraient bien être l'équivalent «impérial» du titre «municipal», du *proteuôn*, seule autorité qui existait à Cherson avant l'arrivée du stratège, au dire de Constantin Porphyrogénète. Autrement dit, je pense que l'archonte de Cherson, bien attesté par des sceaux jusqu'à la deuxième moitié du IXe s., était identique au *proteuôn* de la ville<sup>11</sup>.

<sup>6</sup> Cf. ma communication sur les villes-kommerkia de l'Asie Mineure au Xe s. présentée au symposium sur l'Asie Mineure Byzantine (6e-12e s.) organisé du 8 au 11 mai 1997 à la Fondation Nationale de la Recherche Scientifique d'Athènes; les actes du symposium seront publiés en 1999.

<sup>7</sup> W.Brandes, Überlegungen zur Vorgeschichte der Thema Mesopotamien, *Byzantinoslavica*, 44/2 (1983), 171-177.

<sup>8</sup> *De Administrando Imperio*, ch. 42, 1.23-55.

<sup>9</sup> N.Oikonomidès, *Les listes de présence byzantines des IXe et Xe siècles*. Paris, 1972, 49, 1.19.

<sup>10</sup> N.Oikonomidès, *Les listes*. 57, 1.13. Dans le manuscrit il y a à cet endroit une lacune dont nous ne connaissons pas l'étendue. On y lit: οἱ ἄρχοντες (Χερ)σωνος. Mais il n'est pas impossible que la lacune soit à cet endroit plus longue et qu'il faille restaurer les noms de plusieurs fonctionnaires - auquel cas, il serait incertain s'il faut admettre l'existence simultanée de plusieurs archontes à la ville de Cherson. Sur l'institution de l'archonte, voir la contribution de J.-Cl.Cheynet, L'archonte provincial tardif: l'exemple de Cherson, dans les actes de ce même colloque.

<sup>11</sup> A propos du *proteuôn*, voir maintenant V.Sandrovskaja, \_Cto izvestno o protevona?, *Vizantijskie Očerki*, Moscou, 1996, 217-225.

La mention du (ou des) archonte(s) de Cherson dans le même taktikon que le stratège de Klimata semble montrer que le second n'est pas venu remplacer le premier, il est venu s'y superposer comme autorité suprême de la région<sup>12</sup>. Elle montre aussi que le(s) archonte(s) étaient aussi reconnus comme dignitaires de l'empire. Elle montre enfin que l'appellation du stratège de Klimata désignait le commandant militaire d'une région et non pas d'une ville seule. Le terme Klimata signifie «les régions» et était couramment utilisé pour désigner le sud de la Crimée. Il semblerait qu'on y reconnaissait «cinq» Klimata cimmériens, qui gardaient des contacts avec Constantinople au début du IXe s.<sup>13</sup> Un sceau mentionne les Klimata Chersonos<sup>14</sup>, ce qui montre bien où ces «régions» doivent être recherchées.

Il semblerait que la partie orientale de la Crimée était occupée par les Khazars dans la première moitié du IXe s. et qu'elle est passée à l'empire lors de la deuxième moitié de ce siècle<sup>15</sup>. Or, au moment même où les pouvoirs du stratège des Klimata allaient s'étendre, au moins du point de vue de l'étendue du territoire gouverné, le nom du gouvernement impérial a changé et le stratège de Cherson a fait son apparition.

L'abandon du terme Klimata et son remplacement par le nom de Cherson n'a pas, à mon avis, de signification administrative; il doit être rapproché, me semble-t-il, de l'évolution dans la nomenclature générale des thèmes byzantins. Les plus anciens d'entre eux, ceux qui apparaissent au VIIIe s. sont d'habitude appelés d'après le nom désignant leurs soldats (Anatoliques, Arméniens, Thracéens, Bucellaires, etc.). Ensuite viennent des thèmes portant de nom d'une province (Hellade, Céphalonie, Paphlagonie, Thrace, Macédoine, Chaldie, etc.). Enfin, viennent les thèmes portant le nom d'une ville, dont les plus anciens sont ceux de Thessalonique et de Dyrrachion, tous deux créés aux années trente du IXe s., pour être suivis par ceux de Koloneia, Charsianon, Sébasteia, Séleukeia, tous créés dans la deuxième moitié du IXe s. et plus tard.

Dans ce contexte, la nomenclature concernant Cherson devient plus claire. En 837/841 les Byzantins ont installé un stratège des Klimata en Crimée, qui avait comme siège la ville de Cherson (*strategon eis Chersona*), la ville la plus importante dans la région<sup>16</sup>. Par la suite, et dans le contexte de la nouvelle mode, ce stratège fut connu comme celui de Cherson et est resté dans l'histoire sous ce nom.

Aux yeux de Constantinople, le thème comprenait toujours toute la Crimée du sud. D'ailleurs, dans la deuxième moitié du Xe s. la ville de Bosphore (Kerč) deviendra elle aussi le siège d'un stratège, attesté au taktikon de l'Escorial, entre 971 et 975<sup>17</sup>. Plus tard, la mention d'un stratège de Sougdaia<sup>18</sup> montre que cette troisième ville aspirait aussi à devenir un centre administratif dans la région et cette hypothèse est appuyée par les quantités considérables de sceaux de plomb qui y ont été trouvés et qui sont peu à peu publiés<sup>19</sup>.

<sup>12</sup> Le même taktikon mentionne des archontes à côté de stratèges pour les thèmes de Dyrrachion, de la Dalmatie, de la Crète, etc.

<sup>13</sup> *DOSeals*, 1.81.

<sup>14</sup> Publié par Sokolova, *Monety*, n.14.

<sup>15</sup> Voir la contribution d'A.Aïbabin, *Krym pod vlastju Hazarskogo kaganata*, dans les actes de ce même colloque.

<sup>16</sup> *De Administrando Imperio*, ch. 42,1.51.

<sup>17</sup> N.Oikonomides, *Les listes*, 269,1.17.

<sup>18</sup> *Viz. Vrem.*, 2 (1895), 184-187 (inscription de 1059 mentionnant un stratège de Cherson et Sougdaia). Le sceau d'un stratège de Sougdaia est aussi publié.

<sup>19</sup> V. Sandrovskaja, Die Funde der byzantinischen Bleisiegel in Sudak, *Studies in Byzantine Sigillography*, 3 (1993), 85-98; V. Sandrovskaja, Die neuen Funde an byzantinischen Bleisiegeln auf der Krim, *Studies in Byzantine Sigillography*, 4 (1994), 153-161; voir aussi la contribution de V. Sandrovskaja dans le présent volume.

Cherson était certainement la ville la plus importante de la région et pour cette raison elle avait été choisie comme siège du stratège byzantin. Mais elle avait aussi des compétiteurs, faibles mais réels. Ainsi, lorsque Constantin VII déclare qu'en cas de révolte des Chersonites, le stratège devra quitter leur ville et s'installer dans une autre forteresse. Il lance une menace: le déplacement du stratège pourrait signifier que le centre de gravité en Crimée pourrait se déplacer au profit d'un autre *kastron*. Ce qui signifierait la perte des avantages obtenus par la présence permanente dans la ville de l'administration impériale et des affaires qu'elle engendrait, la perte des loyers et des subventions et, peut-être plus important, le déplacement de l'activité économique et commerciale vers un autre centre qui aurait la bénédiction de la capitale et qui pourrait concurrencer Cherson vis-à-vis des grands marchands et du grand marché de Constantinople. La menace économique prédomine dans cette mesure suggérée par l'empereur byzantin.

c) Le stratège et les autres autorités locales. Nous avons vu que le stratège faisait des versements en argent annuels aux Chersonites: une somme très considérable, dix livres, qui semble être un *solemnion* (donation *solemnis*) comme celui que les empereurs faisaient régulièrement à certaines institutions ecclésiastiques, surtout à des monastères<sup>20</sup>. Nous ne savons pas qui recevait cet argent, sauf qu'il allait à la ville de Cherson (*kastron Chersonos*) et non pas à son église. Donc, les bénéficiaires seraient surtout les notables de la ville ou les autorités de l'administration municipale. La distribution d'argent aux notables étrangers était une politique byzantine bien connue, et dans le cas présent elle laisserait entendre que l'empire avait accepté une dépense afin de s'assurer la loyauté des Chersonites.

Le *pakton* de 2 livres qui est mentionné dans le même texte demande aussi explication. Le terme a deux significations qui pourraient convenir ici: 1. le loyer dont le montant est fixé d'avance et qui est d'habitude payé en argent; 2. l'accord entre deux états et, par extension, la somme d'argent que l'un verse à l'autre aux termes de cet accord. Le deuxième sens doit, me semble-t-il, être écarté: on peut difficilement croire qu'un *pakton* diplomatique correspondrait seulement à 1/5 du *solemnion*, de la donation gratuite de la part de l'empereur. Il est plus probable, que *pakton* désigne ici le loyer des locaux occupés par le stratège et sa suite, par exemple, de la résidence du stratège. Autrement dit, il me semblerait que le stratège de l'empereur était locataire dans la ville de Cherson, une ville où propriétaires étaient les autorités locales aux origines municipales.

S'il en était ainsi, la question se pose de savoir à quel point l'autorité du stratège sur la ville était similaire à celle que ses collègues exerçaient ailleurs dans l'empire, par exemple, au cœur de l'Asie Mineure. La question a une importance plus générale pour l'idée que nous nous faisons de l'administration byzantine: était-elle uniformisée partout, ou présentait-elle des variations locales ou régionales ou arbitraires? A mon avis, tout était uniformisé au niveau de l'étiquette, de la vie du palais; et tout était souple et pouvait s'adapter aux réalités ou aux nécessités au niveau de la vie réelle. Autrement dit, le stratège de Cherson, lorsqu'il allait au palais, était traité par les courtisans de la même façon que le stratège des Anatoliques ou du Thrakèsion, compte tenu seulement de leur différence de rang. Mais lorsqu'il exerçait ses pouvoirs à Cherson même, il agissait d'une façon tout autre qu'eux. Dans ce qui suit, je tâcherai de montrer comment j'imagine les pouvoirs du stratège de Cherson en tant que stratège périphérique par excellence.

Car en fait je crois que c'est là un point d'importance. Toutes les administrations du monde acceptent des exceptions pour leur périphérie, pour les régions où leur contrôle est

---

<sup>20</sup> N.Oikonomides, *Fiscalité*, 183-185.

moins solide et la nécessité de compromis plus grande. Nous avons vu que des institutions comme le chartulaire et le protonotaire, pleinement développées au grands thèmes, sont absentes à Cherson. Nous avons noté le cas du stratège de Mésopotamie, lui aussi sur la frontière, et de ses activités plus fiscales que militaires; et nous avons soupçonné qu'une situation semblable aurait pu prévaloir aussi à Cherson. A mon avis, le stratège de Cherson, malgré les pouvoirs qu'il exerçait au nom de l'empereur, ne semble pas avoir exercé l'administration civile et s'est limité au domaine militaire; l'administration civile semble être restée entre les mains des autorités locales, dont le stratège était le locataire.

Par contre, il me semble beaucoup plus concevable que le stratège de Cherson se soit mêlé d'affaires fiscales, notamment de la perception du *kommerkion*. Bien entendu, ceci serait normalement du ressort du commerçier. Mais Cherson était loin et des arrangements spéciaux étaient possibles; serait-il donc aussi possible d'imaginer qu'un commerçier aurait pu, à un moment donné, exercer le pouvoir militaire suprême à la place d'un stratège? Et vice versa?

Je n'ai aucune preuve pour ce que je vais dire; mais l'hypothèse ci-dessus ne me semble pas impossible. Le commerçier allait à Cherson pour collecter la taxe dite *kommerkion* (au moins c'est ce que nous pensons de lui) et pour la rendre au fisc. Le stratège y allait pour gouverner au nom de l'empereur, mais il recevait aussi une part au moins du *kommerkion*. Le commerçier, d'habitude fermier d'impôts, gagnait son mandat dans une vente aux enchères; le stratège le recevait par nomination impériale. Puisqu'une partie de l'objectif des deux était identique, le *kommerkion*, je ne vois pas pourquoi l'un ne serait pas habilité, sous des conditions particulières ou au nom de l'efficacité, d'exercer les devoirs de l'autre. Après tout, les choses devaient se passer à Cherson dans une atmosphère floue, dans une atmosphère de colonie. Nous avons vu à l'époque moderne que dans les colonies la différence entre les gouverneurs locaux et la compagnie privée qui exploitait les ressources locales pouvait s'estomper, souvent à l'avantage de la compagnie privée.

Ceci est très moderne, très conforme à l'esprit de notre temps qui considère que la privatisation va tout corriger. Et il n'est point appuyé par une preuve formelle quelconque.

Ceci explique aussi pourquoi dans mon titre j'ai placé le mot «système» entre guillemets.

## Н. ИКОНОМИДЕС

### ВИЗАНТИЙСКАЯ АДМИНИСТРАТИВНАЯ «СИСТЕМА» В КРЫМУ

В IX-X вв.

Резюме

По свидетельству трактата «Об управлении империей» и данным сфрагистики автор полагает, что:

а) стратиг города Херсона распоряжался местными фискальными доходами, поступающими от налога на торговлю («коммеркий»);

б) власть стратига распространялась и в Климатах, включавших несколько крепостей; Херсон был самым важным городом по причине его торговой и экономической деятельности;

в) полномочия стратига и коммеркиария мог иногда совмещать один человек.